



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 février 2020 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt, le dix-neuf février à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910) sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 13/02/2020

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Fronsac				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur BEC	X	Monsieur MARIEN		Monsieur LAURET	Ex	Monsieur GALINEAU	
Madame EYHERAMONNO	X	Monsieur GARBUIO		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Monsieur PORTAUD	Ex	Madame LE DUIGOU	X
Monsieur BARBE	X	Madame PEYREFITTE		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur GANDRE	Ex	Monsieur RIGAL	
Monsieur MAROIS	X			Monsieur BAILAN	X	Monsieur NOEL	
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	Ex	Monsieur PAIGNE		Monsieur LABRIEUX		Monsieur VILLAR	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER	X	Monsieur RIVEAU		Monsieur CORONAS	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		CDC du Pays de St Aulaye			
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur COSNARD		Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD	
Madame VIANDON	Ex	Monsieur REIS-FILIFE		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur DARQUEST		Monsieur BLAIN	X	Monsieur BOULAN	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur BOURREAU	Ex	Monsieur QUERION	
Monsieur ROBIN	X	Madame LEMOINE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Monsieur LESCA	X
Monsieur GUILHEM		Monsieur NADEAU		Madame GRACIA	X	Monsieur JAUBLEAU	
CDC du Cubzaguais				Monsieur HAPPERT	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur GUINAUDIE (Pdt)	X	Monsieur COURSEAUX		CDC du Canton de Blaye			
Madame MONSEIGNE	X			Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur RAYNAL	X	Madame COUPAUD		Madame GOUTTE	Ex	Monsieur MOURLOT	
Monsieur GAILLARD	X	Madame GUINAUDIE		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur MOULIN	
Monsieur ARNAUD	Ex	Monsieur MERCADIER		Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur FRAPPE	
Monsieur FAMEL	Ex	Monsieur TABONE		Monsieur ARRIVE	X	Monsieur ARNAUDIN	
Monsieur JULES	X	Monsieur DESSY	X	Monsieur CARREAU	X	Monsieur BARBERET	

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X
Monsieur AUTIER	X		

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,
Monsieur CANTET, Trésorier de Coutras

En ouverture de séance, sur les 48 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 février 2020, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Rapporteurs : Jacques DELAVIE, Jean-Pierre DUEZ & Sylvain GUINAUDIE

Vu l'article L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant que, dans les établissements publics comportant une commune de 3 500 habitants et plus, un débat ait lieu sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Vu l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) est venu préciser un contenu obligatoire du rapport du débat d'orientations budgétaires (ROB).

Considérant que le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

Considérant qu'ainsi le Président présente au Comité Syndical, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les **orientations budgétaires**, les **engagements pluriannuels envisagés** ainsi que sur la **structure et la gestion de la dette**. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Considérant que dans les établissements comportant une commune de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné comporte, en outre, une **présentation de la structure** et de **l'évolution des dépenses** et des **effectifs**. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI membres ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Considérant que le rapport d'orientations budgétaires 2020 a été présenté à l'ensemble des délégués présents et qu'il est joint à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2020.

Entendu l'exposé des Rapporteurs et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité des Membres présents (37 délégués présents, sur 48 délégués en exercice) dont 1 procurateur, décide :

Article 1 :

D'acter la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2020, tel qu'il a été présenté et tel qu'il est joint à la présente délibération.

Article 2 :

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

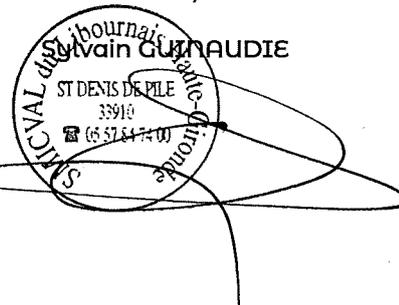
Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 février 2020**

Le Président,

Sylvain GUINAUDIE



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

En 2020, le SMICVAL poursuit sa mutation engagée en 2018 et se prépare pour 2021 et les années à venir

Début 2018, l'ancien Président du SMICVAL, Monsieur Alain MAROIS, a décidé de lancer une importante démarche de réflexion politique sur la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030.

Cette réflexion a fait apparaître un triple constat :

1. Le système de gestion du monde des déchets est à bout de souffle. Aujourd'hui, la production de déchets ne cesse d'augmenter : + 2 milliards de tonnes de déchets collectés dans le monde. En 2050, la prévision est de 3,4 milliards.
On observe également une certaine déresponsabilisation du citoyen sur un sujet de société intégrant de nombreux enjeux : modes de consommation, lien social, lutte contre le gaspillage alimentaire, environnement, santé etc. La technique et la salubrité l'ont emporté sur la prévention, entraînant des coûts exponentiels pour les collectivités et les territoires faiblement acceptés par les habitants,
2. En parallèle, apparaissent de nouveaux enjeux et objectifs au regard de la LTECV (Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte), la FREC (Feuille de Route pour l'Economie Circulaire) et le Paquet Européen pour l'Economie Circulaire et aujourd'hui la Loi économie circulaire et lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les objectifs de ces textes réglementaires sont de :

- réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge en 2025 par rapport à 2010 ;
- mettre en décharge seulement 10% du total des déchets ménagers d'ici à 2035 ;
- recycler 55% des déchets municipaux d'ici à 2025 et 65% de ces déchets d'ici à 2035 ;
- généraliser le tri à la source pour 100% des biodéchets, au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- instaurer une tarification incitative des déchets auprès de 25 M d'habitants d'ici 2025.

De manière plus globale, ces textes mettent en avant les enjeux environnementaux, notamment climatiques pour le monde de demain.

3. Un contexte de prise de conscience, d'attente citoyenne, la vision des citoyens sur les déchets commence à évoluer. Les médias et les réseaux sociaux n'ont jamais autant mis en avant les conséquences dramatiques d'une « société tout plastique », du réchauffement climatique ou encore de la dégradation de la nature. Des engagements citoyens vers une consommation plus responsable voire une déconsommation s'affirment et la mobilisation pour le climat se renforcent.

Au-delà de ce triple constat, le Schéma Stratégique du SMICVAL arrivait à échéance (période couverte de 2010 à 2020).

Le Schéma Stratégique 2010/2020 arrivant à échéance, il est apparu nécessaire de tracer la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030 sous l'impulsion du nouveau Président Sylvain Guinaudie. La définition d'un modèle précurseur guidé par la volonté politique d'un service public de qualité sans laisser de dette environnementale, économique et sociale au territoire, d'un pilotage de l'organisation et d'une démarche d'amélioration continue permettait au SMICVAL d'anticiper ces transitions. En effet, les résultats bien qu'intéressants n'apparaissaient pas à la hauteur des objectifs fixés (pour rappel, sur le territoire Libournais Haute-Gironde, c'est 609 kg de déchets produits chaque année par un habitant et un taux de recyclage atteignant 50%.)

Après un an de travail, le SMICVAL a élaboré un nouveau cap stratégique et transformé ce contexte en choix politique : **IMPACT, notre planète, notre avenir, notre responsabilité**. Ce projet de territoire a été adopté par le Comité Syndical à l'unanimité le 30 avril 2019.

Trois principes marquent ce projet de territoire :

- o **Rendre positif le sujet des déchets**, le donner à voir, et **ouvrir sur d'autres enjeux de société** : alimentation, qualité de vie, lien social, santé, développement économique, biodiversité, etc.
- o **Partager la responsabilité** : replacer le citoyen au cœur de la problématique déchet et mettre en œuvre une coresponsabilité, Smicval, citoyens, communes, entreprises, association
- o **Renforcer le lien avec les communes**, en partant du constat que la proximité est un atout et que l'échelon communal est pertinent pour agir auprès des citoyens.

Les grandes orientations politiques du SMICVAL 2020-2030 sont désormais définies, initiant un basculement vers un changement de modèle. La réduction des déchets et notamment le Zero waste est au cœur de cette stratégie pour s'attaquer aux causes et initier des changements de comportement individuel et collectif.

Si le budget 2019 tendait à démarrer cette bascule, le budget 2020 accompagne plus fortement la transition du SMICVAL

Accuse de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Le budget 2020, un budget de transition qui accompagne IMPACT

Face à ce nouveau contexte, le budget 2020 veillera à des premières mises en œuvre marquante des orientations politiques du SMICVAL 2020-2030 désormais définies. Les moyens humains, financiers et techniques de la collectivité doivent s'attaquer aux causes et être fléchés pour accompagner un changement de regard sur les déchets et initier des changements de comportement individuel et collectif.

Aujourd'hui, le Smicval présente une organisation suffisamment structurée, mûre, pilotée dans une démarche d'amélioration continue, pour mener à la fois la gestion quotidienne et intégrer des actions de transition en phase avec IMPACT dans le budget 2020.

I Le contexte économique global

⇒ Une stabilité de la croissance mondiale prévue en 2020

Après une année 2019 marquée par des incertitudes sur le plan économique liées à la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine, l'année 2020 s'annonce sous le signe de la détente. Les deux pays ont engagé dès les premiers jours de l'année une « trêve » qui devrait permettre de relancer à terme les échanges mondiaux.

Le début d'année est marqué par la montée des incertitudes avec la dégradation du climat géopolitique (notamment entre les Etats-Unis et le Moyen Orient) et des incertitudes économiques liées à l'épidémie de Coronavirus. En effet, l'importance de la Chine dans l'économie mondiale, sa contribution à la croissance du PIB mondial et son rôle dans les chaînes de valeurs induisent des répercussions économiques et financières importantes.

En 2020, les élections américaines à venir introduisent également des incertitudes sur le plan fiscal et commercial, ce qui conduit les entreprises à être prudentes.

La croissance économique devrait rester proche de celle de 2019. La croissance mondiale attendue pour 2020 est de 2.9%.

Pays/Zone	Taux de croissance du PIB		
	2019	2020	2021
Monde	2,9	2,9	3
Pays développés	1,7	1,4	1,6
Etats-Unis	2,3	2	1,9
Zone Euro	1,2	1,1	1,2
<i>Allemagne</i>	0,6	0,4	0,9
<i>France</i>	1,3	1,2	1,2
<i>Italy</i>	0,2	0,4	0,5
<i>Espagne</i>	2,0	1,6	1,6
Royaume-Uni	1,2	1,0	1,2
Japon	1,0	0,6	0,7
Pays émergents	4,4	4,4	4,7
Chine	6,2	5,7	5,5
Inde	5,8	6,2	6,4

Sources : OCDE, FCL Gérer la cité

2019: réel

2020 et 2021 : dernières prévisions de l'OCDE

Les politiques monétaires accommodantes des banques centrales devraient permettre de continuer à soutenir la croissance : la banque centrale américaine a opté en 2019 pour une relance de précaution avec une baisse de ses taux directeurs tandis que la banque centrale européenne a relancé sa politique monétaire expansionniste avec une nouvelle vague d'injection de liquidités (rachat de titres à hauteur de 20 milliards d'euros par mois) et de baisse de taux.

⇒ Une zone euro en perte de vitesse :

Après une forte baisse en 2019 à 1.2 % (en prévisionnel) contre 1.9 % en 2018, la croissance de la Zone Euro devrait connaître une légère baisse en 2020 à 1.1 % selon les prévisions de l'OCDE. La dépendance de l'Allemagne, qui est la plus grande économie de Zone Euro, au commerce international, devrait continuer de tirer vers le bas la croissance de l'UE. En effet, l'OCDE prévoit une croissance de 0.6 % en 2019 et 0.4 % en 2020 contre une croissance réelle de 1.5 % en 2018.

Les résultats moins favorables des indicateurs de confiance (investisseurs, consommateurs, climat des affaires, etc.) témoignent du ralentissement conjoncturel observé depuis 2019. L'évolution des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE sera un facteur déterminant pour la confiance dans l'Union Européenne. Le Brexit a été acté et un calendrier clair se dessine sur la période de transition de 11 mois qui va permettre une négociation d'accords.

⇒ En France : de bonnes perspectives mais la croissance reste fragile
Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

La France n'est pas épargnée par le ralentissement de la croissance, mais son économie résiste beaucoup mieux à ce contexte difficile. La croissance attendue pour 2020 est de 1.2 %, légèrement moins que la croissance attendue en 2019 (1.3 %).

La croissance de l'économie française devrait être soutenue par la demande intérieure qui devrait rester solide en 2020 comme ce fut le cas en 2019. La solidité de la demande intérieure s'explique principalement par la baisse de l'impôt sur le revenu, la suppression de la taxe d'habitation, des gains de pouvoir d'achat non consommés en 2019, et un niveau d'inflation (hors alimentation et énergie) qui devrait rester faible en 2020. La croissance de la France, plus dépendante des dépenses publiques, devrait continuer de soutenir la croissance de la Zone Euro. Les indicateurs de conjoncture repartent à la hausse, ce qui traduit une certaine confiance dans l'économie.

Selon la Banque de France, les entreprises françaises continuent à augmenter leurs investissements. Le taux d'investissement attendu pour 2020 se situe autour de 25 % soit son plus haut historique. L'investissement des entreprises devrait ainsi rester dynamique en 2020, ce qui va permettre au chômage de continuer sa baisse.

La baisse du taux du Livret A par le gouvernement montre la volonté de l'Etat de suivre le chemin montré par la BCE afin de favoriser la consommation et relancer la croissance en France et dans la zone euro.

⇒ La remontée progressive de l'inflation

La remontée graduelle de l'inflation est constatée sur l'ensemble des pays développés, bien que celle-ci soit très progressive pour la Zone Euro.

Pour la France, les prévisions d'inflation sont à la baisse. L'inflation estimée pour 2019 atteindrait le niveau de 1.3% et 1.2% en 2020. Ce niveau inflation est bien en dessous du niveau enregistré en 2018 (2.1%). Cette baisse est liée à un ralentissement des prix de l'énergie et un recul des prix des produits manufacturés.

II Le monde des déchets en pleine mutation

Après les **nombreuses actions citoyennes** visant, en 2019, à interpeller les gouvernements sur le réchauffement climatique, l'année 2020 sera également une année très particulière dans le domaine de l'environnement avec de sérieuses secousses, transformations pour le monde des déchets. Alors qu'une crise mondiale du recyclage a démarré et réinterroge les stratégies de gestion des déchets des pays de l'OCDE, l'Etat français vient d'adopter **une nouvelle loi visant à lutter contre le gaspillage pour une économie circulaire**.

Alignée sur la directive cadre européenne de 2018, la loi s'articule autour de quatre grandes orientations :

- renforcer l'information du consommateur,
- lutter contre le gaspillage pour préserver les ressources naturelles,
- mobiliser les industriels pour transformer les modes de production,
- améliorer la collecte des déchets
- lutter contre les dépôts sauvages.

III Impact : un cap 2030 visant à réduire les déchets produits par le territoire

Précurseurs, les élus du SMICVAL ont adopté au printemps 2019 et à l'unanimité un nouveau cap politique pour les 10 prochaines années. Il vise à déployer un programme Zéro Waste et permettre une réelle réduction des déchets produits par le territoire. Cette nouvelle ambition, réponse aux différentes crises sous-jacentes (climatiques, économiques et sociales), nécessitera de profondes mutations de tous les acteurs (citoyens, élus et fonctionnaires).

Le déploiement de cette nouvelle politique publique nécessitera une très forte mobilisation des acteurs du territoire et s'appuiera sur les piliers des programmes ZW :

5R

- Refuser
- Réduire
- Réutiliser
- Recycler
- Rendre à la terre (composter)

10

Étapes du Zero Waste

- Trier à la source
- Collecter en porte-à-porte
- Composter
- Recycler
- Réutiliser, réparer, construire
- Réduire les déchets
- Inciter via la tarification
- Étudier les fractions résiduelles
- Éco-concevoir
- Recourir à des décharges temporaires

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

IV Un modèle économique à réinventer

Depuis l'an dernier, la trajectoire de la TGAP est connue. Son impact financier est conséquent, les dépenses vont augmenter de 3M€ de 2020 à 2025.

La trajectoire est la suivante :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP € HT/tonne	18,00 €	30,00 €	40,00 €	51,00 €	58,00 €	65,00 €
Tonnes Enfouies	60 491	60 491	60 491	60 491	60 491	60 491
Coût TGAP € HT	1 088 838,00 €	1 814 730,00 €	2 419 640,00 €	3 085 041,00 €	3 508 478,00 €	3 931 915,00 €
Augmentation des dépenses en € HT/n-1	60 491,00 €	725 892,00 €	604 910,00 €	665 401,00 €	423 437,00 €	423 437,00 €

A cela s'ajoute un contexte girondin qui voit une situation de monopole bénéficiaire à Véolia, prestataire d'enfouissement du SMICVAL. Cette position dominante a un impact direct en 2020 (+500 000 € suite à un avenant de prolongation et une augmentation de de 8 € HT/tonnes enfouies).

La stratégie financière de l'offre de VEOLIA repose sur un prix très bas pour la Métropole et une très forte augmentation des prix pour ses autres clients.

En conséquence, l'augmentation annoncée du traitement des déchets résiduels hors TGAP et hors TVA pourrait être un **doublément des coûts d'ici 2025** (+ 6.5 M€ estimé).

D'autres dépenses augmentent également, le bois, les assurances, le traitement des lixiviats.

A cette augmentation s'ajoute un effondrement des filières de recyclage. La perte s'élève à 600 000 €. La perte des soutiens à 230 000 €.

Pour conclure, l'année 2020 est marquée par un effet ciseau qui démontre la fin du modèle économique actuel et **prouve que le Zéro Waste est la solution (réduction de déchets)**

Ainsi le budget 2020, est marqué par :

- des dépenses « sanctuarisées » (ZW + transition / modèle économique + SI + études diverses...)
- une répartition des efforts budgétaires en dépenses et en recettes
- une augmentation modérée de la fiscalité
- 5 Grandes orientations 2020 =
 - Mettre en place la nouvelle gouvernance politique (élection + accueil + mise en place)
 - Accélérer de la dynamique ZW (long et court terme / mobilisation citoyenne, travail sur les chantiers, collecte et financement incitatif...+ actions immédiates)
 - Redéfinir le modèle économique pour financer la transition (marges de manœuvre et gouvernance) et mettre en œuvre un plan d'économies immédiates
 - Accompagner la transition (externe + interne, citoyen/élus/agents, /ZW)
 - Assurer les fondamentaux et le quotidien (qualité de service, fond de roulement...)

V Les Grandes orientations financières du SMICVAL pour 2020

Vu le contexte explicité, le budget 2020 permet de poursuivre la transition vers un nouveau modèle

11 projets majeurs, autour de 2 thématiques, permettront la poursuite de cette transition :

- Concevoir 2030
 - Rédaction de la feuille de route Impact
 - Conception SMK Libourne
 - Définition du nouveau dispositif de collecte et de fiscalité
 - Conception d'un nouveau modèle économique
- Agir dès 2020
 - Organisation d'une convention citoyenne
 - Formalisation de notre engagement qualité de service
 - Installation d'un logiciel de gestion usager – phase I et II
 - Mise en place d'un extranet
 - Elaboration de la stratégie d'accompagnement au changement
 - Intégration des élus au projet politique (interne + externe)
 - Plan d'actions matière organique

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Le budget 2020 est construit sur les résultats techniques et financiers suivants :

① En termes de tonnage

Le budget est construit selon les tonnages suivants (la comparaison se fait par rapport au réalisé 2019) :

- Tonnage global = +1.7% (par rapport à 2019)
- Tonnage en porte-à-porte et collecte OMR = +0.9%
- Tonnage en PR = +1%, dont stabilisation des végétaux, +5% pour le gravats et le bois)

② En termes de dépenses/recettes

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Dépenses réelles de fonct.	27 225 887,37 €	27 815 372,38 €	28 705 468,34 €	30 199 470,00 €

+1.5m€

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Chapitre 011-Charges à caractère général	14 312 776,77 €	14 807 573,69 €	15 370 237,84 €	16 634 038,00 €
Chapitre 012-Charges de personnel	11 890 193,29 €	11 992 018,95 €	12 202 078,60 €	12 452 562,00 €

+1.2m€

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Recettes réelles de fonct.	29 967 827,09 €	30 689 434,41 €	31 799 306,35 €	32 119 183,73 €

+0.250m€

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Redevance spéciale	3 018 817,87 €	3 060 582,74 €	3 255 126,38 €	3 700 115,40 €
Revente matériaux	1 577 511,47 €	1 755 409,94 €	1 781 645,41 €	1 159 005,51 €

+0.320m€

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Subvention soutien	2 425 767,08 €	2 195 326,62 €	2 427 086,85 €	2 194 795,00 €

+0.445m€

-0.622 m€

-0.232 m€

La stratégie financière proposée

Pour faire face aux dépenses supplémentaires et à une baisse des recettes, la stratégie proposée pour l'année 2020 est la suivante :

Accusé de réception en préfecture
 033-253308817-20200219-2020-08-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

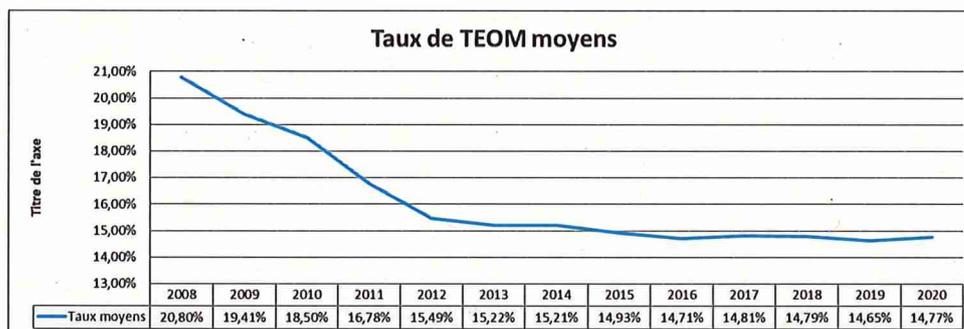
Utilisation du fonds de roulement par la dégradation des ratios financiers

- ✓ Arbitrage particulièrement important des dépenses de fonctionnement (tout en se laissant la possibilité d'affecter en cours d'année des crédits libérés au projet politique)
- ✓ Une baisse de l'investissement (4.2M€)
- ✓ Un recours à l'emprunt très modéré (2.4M€) et autofinancement modéré (0.562 M€)
- ✓ Utilisation modérée du levier fiscal : +0.83% de la TEOM moyenne
- ✓ Un montant de dépenses imprévues (0.894 M€)

La stratégie fiscale de 2020 légèrement modifiée

Les hypothèses pour 2020 sont les suivantes :

- La population augmente de 0.17 %
- Les bases références sont les bases prévisionnelles 2019+3%
- Le sur-service de Libourne
- Un taux moyen qui augmente de 0,83% et passe de 14,65 % à 14,77%, pour un appel à produit de 24 793 289 €.



L'exercice budgétaire 2020

- ⇒ La section de fonctionnement 2020 : une progression limitée des dépenses réelles de fonctionnement et une augmentation modérée des recettes

Le comparatif est établi par rapport au compte administratif 2019.

Les dépenses de fonctionnement progressent de 1 700 k€ par rapport au CA 2019 :

Les charges à caractère général devraient s'établir à 16 634 K€, soit une augmentation de 1 263 K€ (dont 500 000 € au titre de d'enfouissement et 600 000 € au titre de traitement du bois, des lixiviat, de l'exploitation du centre de tri, etc...)

Les charges de personnel devraient s'établir à 12 452 K€, soit une augmentation de 250 K€.

Les charges de gestion courante devraient s'élever à 181 K€. Il s'agit des indemnités des élus.

Les charges financières devraient s'élever à 852 K€.

Les charges exceptionnelles devraient s'élever à 80 K€.

Les dépenses imprévues devraient s'élever à 894 K€. Elles représentent 2.6 % des dépenses totales de fonctionnement.

Les opérations d'ordre devraient s'élever à 2 830 K€. Il s'agit des amortissements, soit une augmentation de 247 K€

L'autofinancement prévisionnel est de 562 K€.

Globalement le budget devrait s'élever à 34 486 K€.

Les recettes de fonctionnement progressent de 308 K€ par rapport au CA 2019 :

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées des recettes fiscales aux chapitres 74 pour un montant de **24 793 K€**, soit une augmentation de 922 K€ par rapport à 2019.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Elles sont principalement complétées de la redevance spéciale pour 3 700 K€, de la vente de produit pour 1159 K€, des soutiens pour 2194 K€. Il faut ajouter le remboursement sur rémunération pour 178K€.

Le total des recettes réelles de fonctionnement atteindrait 32 119 K€ et avec les opérations d'ordre et l'excédent reporté (2 161 K€) 34 486 K€.

⇒ La section d'investissement 2020 :

L'encours de la dette au 1er janvier 2020 s'élève à 31 070 K€. Le stock de dette augmentera de 518 K€.

Les grandes opérations d'investissement 2020

Le montant des investissements est de 5 592 K€, y compris les reste à réaliser pour 1 374 K€. Ils se répartissent comme suit :

DEPENSES EQUIPEMENTS 2020	Total	Répartition
Informatique	670 393,82	11,99%
Matériel roulant	1 995 878,29	35,69%
Pôles recyclages	1 003 974,07	17,95%
Bacs, composteurs	698 578,69	12,49%
Pôle de Saint-Denis-de-pile	444 156,40	7,94%
Pôle de Saint-Girons	0,00	0,00%
Centre de Tri	93 000,00	1,66%
Centre d'enfouissement technique	73 303,18	1,31%
Plate forme de compostage	17 405,53	0,31%
Voirie	73 406,00	1,31%
Matériel technique	253 051,18	4,52%
Préparer l'avenir	269 179,62	4,81%
Total	5 592 326,78	100,00%

Le remboursement du capital de la dette pour 2 430 K€ et les opérations d'ordre pour 205 K€.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

Un emprunt nouveau à hauteur de 2 948 K€ (dont 0.500 K€ de RAR) et un autofinancement de 562 K€ financent les investissements.

Les recettes (subventions, FCTVA et cessions) pour des opérations d'équipement y compris les restes à réaliser s'élève à 1 093 K€

La part des ressources propres s'élève à 6 822 K€ réparties entre :

- + Opérations d'ordre entre sections 2 830 K€
- + Le virement de la section de fonctionnement 562 K€
- + Le FCTVA 1 000 K€

Les ressources couvrent largement le remboursement du capital de l'emprunt (2 430 K€).

Les indicateurs financiers envisagés fin 2020 :

Taux d'épargne brute : 6 %

La capacité de désendettement : 16 ans

Les vues d'ensemble du budget 2020 :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
011-charges à caract. gén.	16 634 038,00	013-At. Charges	177 979,00 €
012-charges de personnel	12 452 562,00	70-Vente de produits	4 859 120,91 €
65-Autres charges	181 270,00	74-Fiscalité	24 793 289,00 €
66-Intérêts de la dette	851 600,00	74-Subventions	2 194 794,82 €

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

67-Charges except.	80 000,00	75-Autres produits	76 000,00 €
042-Amortissements Equip.	2 830 000,00	77-Prod. Except.	18 000,00 €
022-Dépenses imp.	894 159,96	042-Amort. subventions	205 302,00 €
023-Virement Inv.	562 471,94	Excéd. Reporté	2 161 616,17 €
Total	34 486 101,90	Total	34 486 101,90

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Nouveaux équipements	4 218 232,00	Nouveaux emprunts	2 448 562,06 €
Equipements-RAR	1 374 094,78	Emprunts RAR	500 000,00 €
Capital de l'emprunt	2 430 000,00	Subventions RAR	80 822,00 €
Amortissement subve.	205 302,00	FCTVA	1 000 000,00 €
		Cessions	12 500,00 €
		Amortissements Equip.	2 830 000,00 €
		Couverture déf.	370 550,84 €
		Excéd. Cumulé	422 721,94 €
		Virement fonct.	562 471,94 €
Total	8 227 628,78	Total	8 227 628,78

Pour conclure, le budget 2020 est un budget de transition permettant :

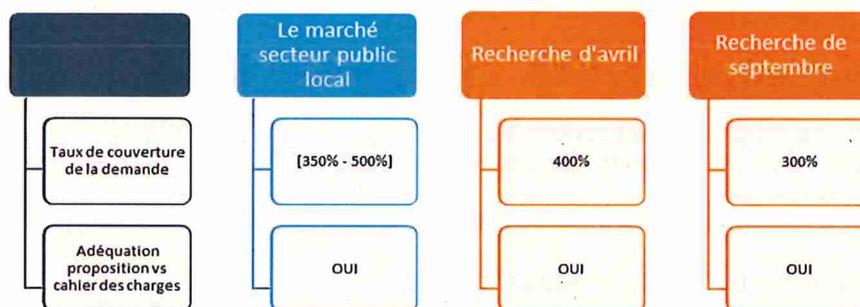
- de préparer les modifications structurelles Zéro Waste (collecte, SMK, système d'information, financement incitatif...) à moyen terme mais aussi de développer des actions dès 2020
- de revoir le modèle économique du SMICVAL pour retrouver des marges de manœuvres financières
- d'accompagner les acteurs dans la bascule
- tout en permettant d'absorber les augmentations de traitement des déchets et les baisses de ventes du recyclage
- et de limiter très fortement l'augmentation de fiscalité

V La gestion de la dette au SMICVAL

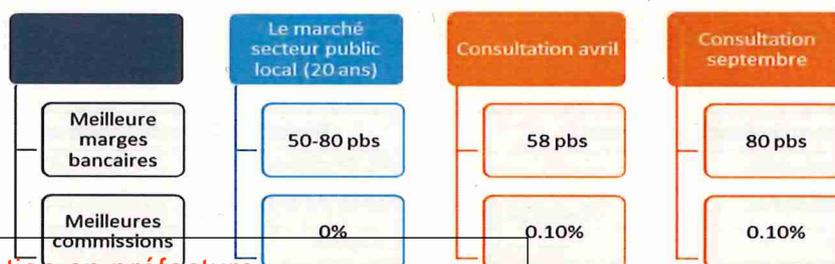
Retour sur les opérations réalisées en 2019 par le syndicat

En 2019, le SMICVAL a réalisé deux recherches de financement pour la couverture de ses besoins de financement sur l'année et l'anticipation de la couverture de ses besoins 2020.

Comparaison des taux de couverture de chaque consultation avec le marché



Comparaison des marges obtenues de chaque consultation avec le marché.



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Le syndicat obtient des taux de couverture favorables lui permettant d'optimiser sa stratégie de financement. Depuis 2018, le Crédit Agricole propose ses financements au syndicat, ce qui lui permet d'améliorer la concurrence sur ses consultations (l'offre d'avril à hauteur de 3M€ a permis de renforcer le taux de couverture de la consultation).

Les conditions financières obtenues lors des consultations ressortent en hausse par rapport aux précédentes consultations. Les établissements ont appliqué en avril le rehaussement des marges observées sur l'ensemble du secteur public local. En septembre, les établissements ont profité de l'excellente fenêtre de marché obtenue par le syndicat (point bas des taux long terme observable en 2019) pour gonfler leurs marges de crédit tout en proposant un taux fixe très attractif !

Les financements réservés par le syndicat lors de sa consultation :

Date de la recherche de financement	Banque retenue	Volume contractualisé	Volumes tirés en 2019	Volumes disponibles au 01/01/2020	Date limite de mobilisation	Durée	Conditions financières
avr-19	Arkéa	1,00 M€	1,00 M€	0 €		20 ans	Taux fixe 1,35%
avr-19	La Banque Postale	2,00 M€	2,00 M€	0 €		20 ans	Taux fixe 1,46%
sept-19	La Banque Postale	1,50 M€	1,00 M€	0,5 M€	20/05/2020	20 ans	Taux fixe 0,82%

Les mobilisations réalisées par le syndicat en 2019

Les recherches de financement ont permis au SMICVAL de financer ses investissements à hauteur de 4 M€. Les mobilisations sont réalisées à taux fixe et sur une durée de 20 ans

Mobilisations 2019

Date de la recherche de financement	Banque retenue	Date de mobilisation	Volumes tirés en 2019	Durée	Conditions financières
avr-19	ARKEA	30/06/2019	1,00 M€	20 ans	Taux fixe 1,35%
avr-19	La Banque Postale	30/05/2020	2,00 M€	20 ans	Taux fixe 1,46%
sept-19	La Banque Postale	20/05/2020	1,00 M€	20 ans	Taux fixe 0,82%
Total			4,00 M€		

Les enveloppes disponibles au 01/01/2020

Le SMICVAL dispose au 1^{er} janvier 2020 de 0.5 M€ mobilisables en 2020. Il s'agit du volume restant sur l'enveloppe La Banque Postale issue de la recherche de financement de septembre 2019. La date limite de mobilisation est le 20 mai 2020.

Disponibles 2020

Date de la recherche de financement	Banque retenue	Volume contractualisé	Volumes tirés en 2019	Volumes disponibles au 01/01/2020	Date limite de mobilisation	Durée	Conditions financières
sept-19	La Banque Postale	1,50 M€	1,00 M€	0,5 M€	20/05/2020	20 ans	Taux fixe 0,82%
Total		1,50 M€	1,00 M€	0,5 M€			

La ligne de trésorerie du SMICVAL

Code	Prêteur	Enveloppe	Encours	Disponible	Date limite d'utilisation	Conditions financières
Renouv_Treso_18	LBP	1,00 M€	0,00 M€	1,00 M€	16/09/2020	EONIA +0,43%
Treso_2019	LBP	1,00 M€	0,00 M€	1,00 M€	02/03/2020	EONIA +0,43%
Total		2,00 M€	0,00 M€	2,00 M€		

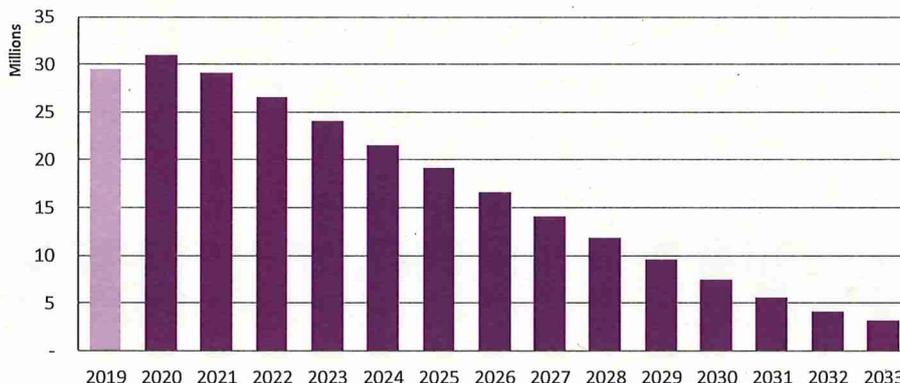
Le SMICVAL dispose deux lignes de trésorerie de 1 M€ chacune auprès de la Banque Postale pour couvrir ses besoins ponctuels de trésorerie.

A noter qu'une des deux lignes de trésorerie arrivera à échéance le 02/03/2020.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Extinction et profil de remboursement

Extinction de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2020 (hors mobilisation à venir)



Au 01/01/2019, l'encours de la dette s'élevait à 29.5 M€. Compte tenu des nouvelles mobilisations à hauteur de 4 M€ en 2019 et du remboursement de la dette à hauteur de 3.4 M€, l'encours de dette augmente de 5.19% à 31.1 M€ au 01/01/2020.

Profil de remboursement de l'encours de dette du SMICVAL au 01/01/2020 (hors mobilisation à venir)

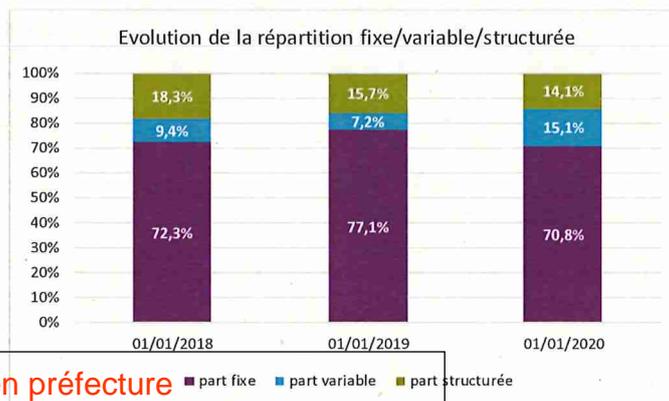


La Durée de Vie Moyenne (DVM) de l'encours du SMICVAL au 1er janvier 2020 était de 6 ans, cette DVM est assez faible. Comparativement au secteur public local, le syndicat rembourse assez rapidement son encours de dette bien que les nouveaux financements soient intégrés par le syndicat sur des durées plus longues de 20 ans permettant de peser relativement moins sur la prospective.

La DVM du SMICVAL est inférieure à celle du secteur public local 6.40 ans pour les syndicats/EPCI de moins de 100K hab.

Le coût de la dette

Depuis 2008, le SMICVAL suit une politique de sécurisation de sa dette. Il se fait accompagner par l'équipe des experts en gestion de dette et recherche de financement du cabinet de conseil FCL Gérer la Cité. Ainsi, l'évolution de la structure de dette au 01/01/2020 est la suivante :



Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Pour ses nouveaux financements 2019, le syndicat a opté pour une indexation sur une première phase de mobilisation à taux variable permettant d'optimiser à court terme ses charges financières. Ces lignes de prêt (3M€) indexées sur l'EONIA passeront en taux fixe en cours d'année 2020.

Selon les anticipations du marché actuelles le coût moyen de la dette du SMICVAL est estimée à 3.22% pour l'année 2020 contre 3.51% pour l'exercice 2019. Cette optimisation du coût est le résultat des conditions financières favorables des nouveaux financements.

	Encours au (en €)	01/01/2020 (en %)	Coût estimatif (en %)
Exposition Taux fixe	22 000 761	71%	3,49%
Exposition taux variable	4 697 784	15%	0,93%
Euribor préfixé	1 126 796	4%	0,81%
TAM/TAG	3 000 000	10%	0,77%
Livret A	570 987	2%	2,00%
Exposition Structurée volatil	4 371 912	14%	4,31%
Taux conditionnel à barrière su	4 371 912	14%	4,31%
Total (consolidé)	31 070 457	100%	3,22%

La présence d'un contrat structuré, actuellement indexé à 4,31% pèse sur le coût moyen de sa dette. Le SMICVAL présente un emprunt à taux structuré, classé 4 E sur la charte Gissler.

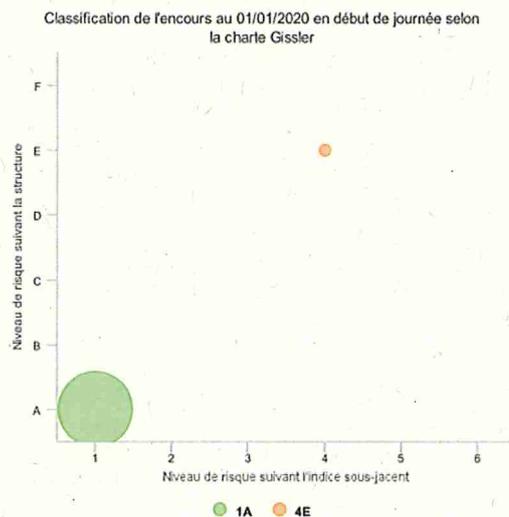
Formule de l'emprunt structuré :

- Si Libor USD 12 mois < 6,25 % = 4,31%
- Si Libor USD 12 mois > 6,25% = 4,31 % + 5 *(Libor USD 12 mois – 6,25%).

A moyen terme, la barrière sur le Libor USD 12 mois de 6,25% est très sécurisante, le taux payé par le SMICVAL devrait demeurer fixe 4,31%. En effet, en 2019, la banque centrale américaine a de nouveau baissé ses taux directeurs, ce qui est favorable sur la formule de taux de l'emprunt.

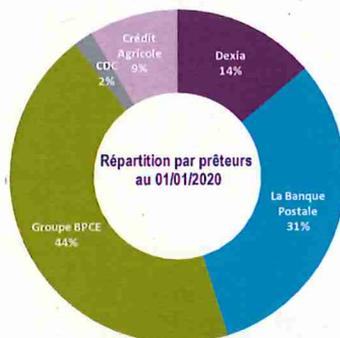
Toutefois, à plus long terme, le risque de passage au-delà de la barrière reste présent puisque la durée de vie résiduelle de l'emprunt est relativement longue (échéance en 2032).

Au 1^{er} janvier 2020, 86% de l'encours du SMICVAL est classé dans la classification des risques de la Charte Gissler en A1, qui est la catégorie la moins risquée. L'encours structuré représente 14% de l'encours de dette au 1^{er} janvier 2020.



Accusé de réception en préfecture
 033-253306617-20200219-2020-06-DE
 Date de télétransmission : 20/02/2020
 Date de réception préfecture : 20/02/2020

3.2.3. La répartition de l'encours de dette par prêteurs :



- ➔ Les mobilisation LBP de 2019 sont venus renforcer la part du prêteur dans l'encours (31% contre 23% au 01/01/2019).
- ➔ Le groupe BPCE reste le prêteur majoritaire du syndicat avec 44% du total de l'encours.
- ➔ Le syndicat est vigilant lors de chaque consultation à la diversification de son encours de dette par prêteurs.

VI La politique des ressources humaines

La politique des Ressources Humaines est basée sur un contrat social reposant sur des efforts partagés, collectifs et individuels (rééquilibrage des tournées, refonte du schéma de collecte, nouveaux métiers, polyvalence, poly-compétence, etc...) dont les fruits sont redistribués et participent à la conservation de l'effectif.

Les ressources humaines sont caractérisées par un effectif permanent stable, mais une génération de travail supplémentaire (renforts) pour assurer un service public de qualité en toute sécurité nécessitée par :

- Hausse du nombre d'habitants
- Conteneurisation avec l'opération Services +
- Collecte des biodéchets
- Hausse des flux en PR
- Un travail dont la pénibilité et l'accidentologie est reconnue
- Une pyramide des âges vieillissante
- Des agents peu qualifiés

Construisons le futur et le basculement à amorcer accélèrent la mutation des métiers :

Le métier de ripeur : Un métier contraint à s'adapter face aux nouveaux modes de collecte (point de regroupement, mono ripage, benne robotisée). Le ripeur demain : agent poly compétent chauffeur/ripeur

Le métier de chauffeur : Des besoins identifiés en SPL avec capacités physiques obligatoires, (une réflexion à mener sur des accompagnements)

Le métier d'agent d'accueil en PR : Un métier en pleine évolution amené à développer des compétences nouvelles en accueil (véritable gestionnaire de la matière). L'agent d'accueil deviendra agent valoriste avec une triple compétence



Les métiers des services supports : les RH, la comptabilité, la facturation, la relation aux usagers, etc....

Le numérique et le digital doivent être intégrés.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Ainsi, au Plan Humain à 2020 acté dans la mise à jour du schéma stratégique pour accompagner aux changements, **s'ajoute une notion d'urgence à 5 ans**. La finalité première reste l'amélioration du service rendu pour la satisfaction l'utilisateur, tout en :

- o Agissant conformément à la réglementation
- o Garantissant le progrès social
- o Maintenant la soutenabilité financière.

Notre exigence : Avoir la bonne personne, au bon poste, au bon moment dans les meilleures conditions de travail et soutenable financièrement

Nos ambitions : Pérenniser les emplois et assurer l'employabilité des opérateurs

Pour ce faire, la politique RH a été défini en 3 axes :

Axe 1 : Assurer la qualité de vie au travail

Assurer la qualité de vie au travail (Améliorer les conditions de travail) en développant la communication interne pour donner du sens, en ayant une politique salariale dynamique pour donner envie et en garantissant la santé et la sécurité des agents pour rassurer

Axe 2 : Valoriser les patrimoines humains en assurant des recrutements de qualité, en professionnalisant, en rendant acteur et en favorisant la mobilité

Axe 3 : Maîtriser la masse salariale en partageant la fonction RH avec les managers opérationnels, en améliorant la gestion du temps de travail et en réduisant l'absentéisme

Pour 2020, la direction des ressources humaines participe à la déclinaison d'IMPACT en :

- o Accompagnant le changement
- o Acculturant les agents au Zero Waste - Sens du projet IMPACT
- o Préservant le climat social
- o Développant l'autonomie et la responsabilité de chacun
- o Définissant les métiers de demain (étude collecte et mode de financement)
- o Diffusant et animant des pratiques managériales issues de l'intelligence collective

A cela s'ajoute les priorités suivantes :

Axe 1 : Assurer la qualité de vie au travail

- o Suivre individuellement les agents
- o Améliorer la gestion des contractuels et intérimaires
- o Lutter contre la précarité
- o Repenser le modèle d'actions de la santé-sécurité en co-construisant avec la direction, les encadrants et agents

Axe 2 : Optimiser les patrimoines humains

- o Poursuite de l'accompagnement au changement
- o Réflexion sur le déploiement d'un portail agent
- o Réflexion sur l'intégration de l'évaluation dans SIRH.

Axe 3 : Maîtriser la masse salariale

- o Actualiser les indicateurs
- o Piloter le processus RH
- o Assurer une veille réglementaire (analyse et mise en application de la loi de transformation de la FPT)
- o Cartographier et analyser les données de l'absentéisme

Ainsi, les charges de personnel augmentent modérément de **2% (+250 000 €) par rapport à 2020** avec des contraintes externes évaluées à plus de 222 000 € (GVT, politique salariale, assurances...). Pour finir, les hypothèses d'absentéisme prises en compte sont les suivantes : pour les Collectes 20%-16% et les PR 15%.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20200219-2020-06-DE
Date de télétransmission : 20/02/2020
Date de réception préfecture : 20/02/2020